



**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME**

n°	objet de l'emplacement réservé	bénéficiaire	superficie
n°01	Aménagement voie piétonne	mairie de Nozay	178 m²
n°02	Aménagement voie de desserte	mairie de Nozay	970 m²
n°03	Aménagement d'une liaison piétonne	mairie de Nozay	168 m²
n°04	Aménagement voie verte	Conseil départemental	11 255 m²
n°05	Aménagements d'une liaison piétonne	mairie de Nozay	279 m²
n°06	Aménagements et sécurisation carrefour	Conseil départemental	2 254 m²
n°07	Aménagement voie verte	mairie de Nozay	5 340 m²
n°08	Aménagement voie verte	mairie de Nozay	2 734 m²
n°09	Aménagements hydrauliques	SIVOA	3 130 m²
n°10	Aménagement voie verte	mairie de Nozay	1 499 m²
n°11	Aménagement d'une aire de stationnement	mairie de Nozay	561 m²
n°12	Aménagement d'une liaison piétonne	mairie de Nozay	377 m²
n°13	Création d'une voie de desserte	mairie de Nozay	2 853 m²
n°14	Aménagements d'une liaison piétonne	mairie de Nozay	641 m²
n°15	Création d'un passage pour liaison piétonne	mairie de Nozay	49 m²
n°16	Création d'un passage pour liaison piétonne	mairie de Nozay	29 m²
n°17	Création d'un nouveau cimetière communal	mairie de Nozay	7 183 m²

ECHELLE 1/4000

**ZONES URBAINES**

- UA ZONE URBAINE DU COEUR DE VILLE HISTORIQUE
- UB ZONE FAUBOURIENNE DE LA TRAME URBAINE TRADITIONNELLE
- UC ZONE URBAINE D'HABITAT A MAJORITE INDIVIDUELLE ET REALISEE SOUS FORME D'OPERATIONS D'ENSEMBLE
- UD ZONE URBAINE D'HABITAT SOUS FORME DE BATIMENTS COLLECTIFS
- UDa ZONE URBAINE D'HABITAT SOUS FORME DE BATIMENTS COLLECTIFS AVEC ACTIVITES ARTISANALES
- UE ZONE URBAINE D'HABITAT INDIVIDUELLE LIBRE
- UF ZONE URBAINE DE RESTRUCTURATION/RECONVERSION DE LA FRICHE AGRO-INDUSTRIELLE (SITE DE LUNÉZY)
- UI ZONE URBAINE DEDIEE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- UL ZONE URBAINE DEDIEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS ET/OU D'INTERET PUBLIC

**ZONES À URBANISER**

- TAU ZONE À URBANISER MIXTE À VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT (COURT ET MOYEN TERMES) : SECTEUR DE VILLARCEAU

**ZONES AGRICOLES**

- A ZONE AGRICOLE À PROTÉGER EN RAISON DE SON POTENTIEL AGRONOMIQUE
- Ae SECTEUR AGRICOLE DEDIE AUX ACTIVITES EQUESTRES

**ZONES NATURELLES**

- N ZONE NATURELLE ET FORESTIERE
- NJ SECTEUR DEDIE AUX JARDINS FAMILIAUX
- Nh SECTEUR DE HAMEAU ET DE MAISONS ISOLEES AU SEIN DES ESPACES NATURELS
- Ni SECTEUR DEDIE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS D'ACTIVITES DE PLEIN-AIR
- Nv SECTEUR NATUREL D'ESPACE VERT INTRA-URBAIN

**INFORMATIONS GRAPHIQUES**

- PERIMETRE D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE BOISE CLASSE (EBC) À CRÉER OU À CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-2 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE BOISE REMARQUABLE (EBR) À CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ (ER) AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME
- MARES ET/OU ZONES HUMIDES POTENTIELLES À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- ÉLÉMENT DE PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- SÉQUENCE COMMERCIALE À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-16 DU CODE DE L'URBANISME
- SÉQUENCE DE MURETS À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- COURS D'EAU À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- LIMITES DE LISIÈRE À PROTÉGER DE L'URBANISATION (ZONE DE 50 M DES MASSIFS FORESTIERS DE PLUS DE 100 HA)
- SECTEUR DE PLAFONNEMENT DES HAUTEURS À 9,00 MÈTRES MAXIMUM

Communauté  
PARIS-SACLAY

**5** PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLAN DE ZONAGE

Plan Local d'Urbanisme modifié approuvé le : 7 décembre 2023  
 Prescription modification simplifiée n°1 le : 2024  
 Modification simplifiée n°1 approuvée le : 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
 Didier FERRIER, Le Maire